

Quant à la première partie de la question, disons que pour l'instant le gouvernement s'occupe de problèmes urgents. Toutefois, en temps utile, on étudiera la possibilité de décerner la médaille du Canada à des hommes et à des femmes distingués qui ont bien mérité de notre pays.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA RÉGION DE BLIND-RIVER—DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS MINIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Les nouvelles parues dans les journaux à propos de l'accident minier qui a coûté la vie à deux hommes à Elliot-Lake lundi semblent indiquer un manque déplorable de précautions et, vu le nombre croissant d'accidents graves qui se produisent dans la région de Blind-River, le ministre songerait-il à instituer une commission d'enquête pour déterminer si des règlements convenables de sécurité sont en vigueur dans ces mines qui relèvent de la compétence fédérale?

Je dois ajouter, monsieur l'Orateur, que le syndicat m'a soumis à maintes reprises des avis indiquant que les règlements de sécurité n'étaient pas appliqués dans cette région.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je me ferai certainement un devoir d'examiner cette affaire et, si les circonstances justifient l'institution d'une commission d'enquête, nous n'hésiterons pas un seul instant à en instituer une.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA— MISES EN DISPONIBILITÉ À MONTRÉAL ET DANS LA RÉGION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Yves Leduc (Verdun): Le 22 janvier dernier, je posais au ministre des Transports une question en ce qui concerne les mises en disponibilité de cheminots dans la région de Montréal par les chemins de fer Nationaux du Canada. On n'a pas encore répondu à cette question, autant que je sache. Le ministre s'attend-il que des renseignements lui soient donnés bientôt à ce sujet par la direction du chemin de fer?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je l'espère, monsieur l'Orateur.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

PORT-ARTHUR—DÉCLARATION SUR L'ÉTABLISSE- MENT DE COURS DU SOIR POUR SOUDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): J'aimerais répondre à une question posée hier à l'appel de l'ordre du jour par l'honorable représentant de Port-Arthur au sujet de cours de soudure. L'honorable député a demandé si de tels cours pourraient être donnés le soir pour permettre aux gens qui travaillent le jour de se perfectionner. J'ai répondu que je n'étais pas sûr qu'on ait reçu des demandes en ce sens.

Depuis, j'ai constaté que l'honorable député s'était mis en rapport avec le sous-ministre, et je tiens à préciser que les cours donnés sous l'égide du ministère s'adressent aux travailleurs en chômage, tandis que la question de l'honorable député vise les personnes qui ont déjà un emploi. Je puis lui dire par conséquent qu'il devrait s'adresser à ce sujet aux autorités scolaires de sa localité. C'est elles qui ont le droit et le devoir de décider du genre de cours à mettre dans les programmes de cours du soir.

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—ENQUÊTE SUR LA GRÈVE À L'EST DE PORT-ARTHUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Puis-je poser une question au ministre du Travail? A-t-il des renseignements sur les causes du retard dans le règlement de la grève du pipe-line de l'Ontario-nord, grève qui était censée être réglée lundi de la semaine dernière?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Nous avons eu des entretiens avec les exploitants du pipe-line et nous en sommes venus à ce que je pourrais appeler une entente. Nous sommes entrés en contact avec les représentants syndicaux; ils étaient parfaitement satisfaits de la majoration proposée pour la classe faisant l'objet du différend. Tout dépendra d'un accord entre les exploitants du pipe-line et les employés.

LE NATIONAL-CANADIEN, À MONCTON— AMÉNAGEMENT DE COURS INCLINÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Murphy (Westmorland): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre voudra-t-il nous dire si la main-d'œuvre nécessaire pour l'aménagement de cours inclinés à Moncton sera recrutée par la Commission d'assurance-chômage ou par le bureau du personnel des chemins de fer Nationaux, ou encore l'em-